



AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR :

I.1) NOM ET ADRESSES

C.A. de la Riviera Française, 16 Rue Villarey, 06500, Menton,
Point(s) de contact : Mme Ndeye Fatou SENGHOR,
Téléphone : (+33) 4 92 41 80 44, Courriel : nf.senghor@carf.fr
Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.riviera-francaise.fr>
Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autre type : EPCI

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de transport de voyageurs

Numéro de référence : DSP 2019 - 2025

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Le présent avis concerne l'attribution d'une délégation de service public passée en application de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 et des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Le contrat a pour objet de confier l'exploitation de services de transport de personnes, organisée par la Communauté d'agglomération de la Riviera Française. L'activité déléguée comprend des services de transport urbains et non urbains, de transport scolaire et de transport à la demande. Il sera également demandé au prestataire de réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration sur les sites de dépôt.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 55 500 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché

Valeur hors TVA 49 560 418 euros

Ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Transport

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60112000

II.2.3) Lieu d'exécution

Lieu principal d'exécution : Ressort territorial de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française et ses communes voisines (principalement Monaco et Vintimille)

II.2.4) Description des prestations :

Le délégataire aura pour mission de gérer et d'exploiter des services de transport organisés par la CARF dont les principales caractéristiques sont: •d'exploiter et de gérer les services de transports, à l'aide d'une société dédiée •d'offrir un accueil dans l'agence commerciale de la gare routière •d'assumer la gestion du personnel affecté et la responsabilité des opérations de transports •de reprendre les véhicules de transport en commun du délégataire actuel et d'en assurer leur renouvellement •de veiller au bon état de fonctionnement des biens nécessaires à l'exploitation •de réaliser les travaux de remise en état des dépôts •de rendre compte à l'autorité organisatrice des conditions d'exploitation (km effectués, nombre de voyageurs transportés, recettes, incidents d'exploitation..), de la qualité du service rendu et de l'équilibre financier de l'exploitation, et de répondre à toute demande de l'autorité délégante formulée dans le cadre de son droit d'audit. L'autorité organisatrice prévoit des prestations optionnelles (qu'elle se réserve le droit d'affermir ou non au cours de l'exécution du contrat, sans indemnité pour le délégataire en cas d'affermissement tardif ou en cas de non-affermissement). Ces prestations optionnelles, auxquelles le soumissionnaire devra répondre dans son offre, porteront sur : •l'exploitation des services du secteur de la Roya ; •le redéploiement de l'offre sur la ligne 1 ; •l'évolution de l'offre sur la ligne 7 ; •l'évolution de l'offre sur la ligne 15 ; •la restructuration de l'offre sur le secteur de Roquebrune / Cap Martin ; •l'augmentation de l'offre sur le secteur de Beausoleil ; •l'expérimentation d'un service par navette électrique ; •la restructuration de la desserte des quartiers excentrés de la Turbie. •le déploiement de stations de location de vélos électriques ou tout autre mode ayant trait à la mobilité •Mise en circulation de véhicules à toit ouvrant sur certaines lignes

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. Moindre recours aux fonds publics : 60%
2. Valeur technique : 30%
3. Démarche de développement durable et de responsabilité sociétale : 10%

II.2.7) Durée de la concession

Début : 8 juillet 2019- Fin : 7 septembre 2025

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Le montant de la contribution forfaitaire s'élève à 49.560.418 euros. Les charges d'exploitation de la DSP s'élèvent à 60.490.629

Mots descripteurs : Transport

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de transport de voyageurs

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 20 juin 2019

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 6

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 1

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

KEOLIS, 20 rue Pelletier, 75320, Paris, F, Code NUTS : FR101

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/ du lot/ de la concession : 55 500 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 49 560 418 euros

Lot n° :

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession :

La contribution forfaitaire du pouvoir adjudicateur s'élève à 49.560.418 euros. Les charges d'exploitation de la DSP s'élèvent à 60.490.629 euros

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nice, 18 Av. des Fleurs, 06000 Nice, 06359, Nice, F

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L551-13 et suivants du CJA dans les délais mentionnés à l'article R551-7 du CJA. Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (CE 4 avril 2014, dépt Tarn et Garonne, req. 358994).

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

5 juillet 2019